



Direction Générale des Finances Publiques

Le 13/02/2025

**Direction régionale des Finances Publiques de
Nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde**

Pôle d'évaluation domaniale de Bordeaux

24 rue François de Sourdis-BP 908

33060 BORDEAUX CEDEX

drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 57 81 66 28

Le Directeur Régional des Finances Publiques de
Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde

à

Monsieur le Président de la Communauté de Communes
Jalle Eau Bourde

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Anne Bailly

Courriel : anne-1.bailly@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06 23 16 59 92

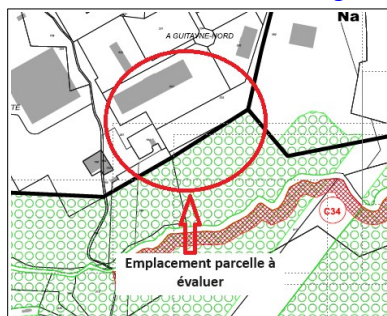
Réf DS:19087308

Réf OSE : 2024-33090-54548

Réf interne : Vente société LAMECOL

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(https://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)



Nature du bien :

emprise à détacher d'une parcelle de plus grande importance située en zone d'activités économiques au sein du parc d'activités du Courneau

Adresse du bien :

17 rue Pre Meunier
Parc d'activités du Courneau
33610 Canéjan

Valeur HT :

250 000 € soit 50 €/m² assortie d'une marge d'appréciation de 10 %
(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

affaire suivie par : Madame Élodie ELIAS, service Secrétariat Général au sein de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde.

2 - DATES

de consultation :	18 juillet 2024
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis :	28 février 2025
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	Sans objet
du dossier complet :	18 juillet 2024

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☐
Acquisition :	amiable ☐ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☐
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3. Projet et prix envisagé : projet de cession d'un terrain d'une superficie de 5 000 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée B 335 ayant une superficie totale de 12 106 m² afin de donner des droits à construire à la société LAMECOL, propriétaire de la parcelle limitrophe cadastrée B 333.

Le prix envisagé pour la cession de cette emprise est de 50 €/m².

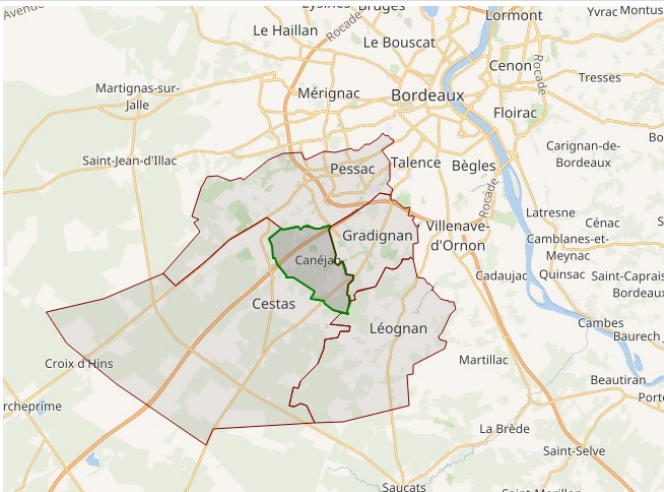
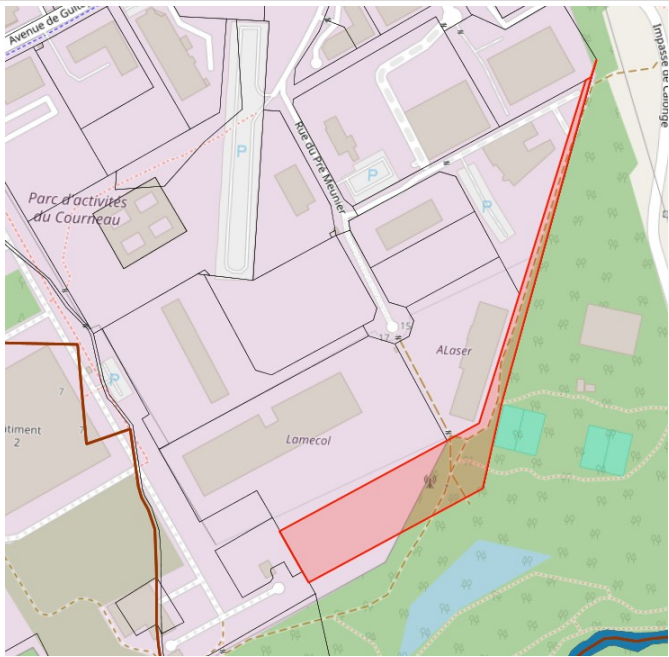
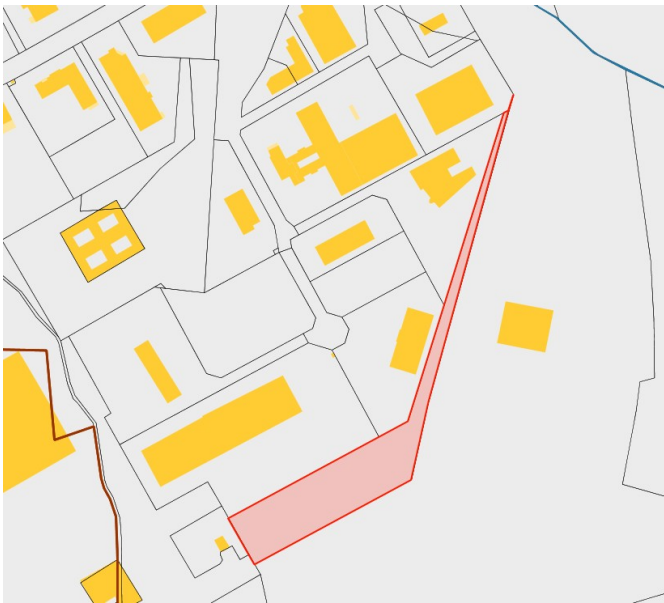
¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

La parcelle faisant l’objet de cette présente évaluation se positionne sur la commune de Canéjan au sein de la zone d’activités économiques du Parc d’activités du Courneau, commune en pleine expansion au sud de la Garonne et à douze kilomètres au sud-ouest de Bordeaux. Le territoire de la commune de Canéjan est traversé par l’autoroute A63 et la route nationale 10. Canéjan est irrigué par l’Eau Bourde.

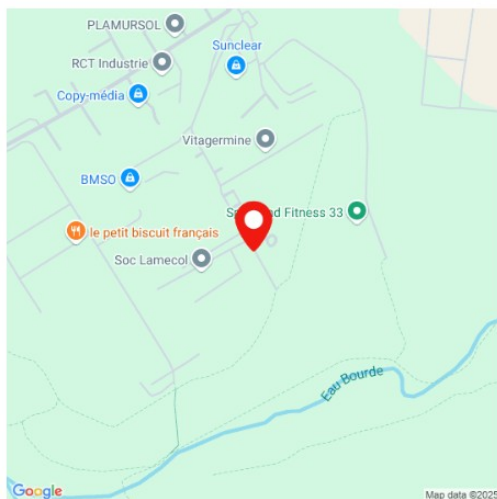
4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Situation géographique de la commune	Situation géographique du bien
	
Plan cadastral	Vue aérienne de la parcelle
	

Points d'intérêt

Se déplacer

15 | Points d'intérêt



Établissements scolaires



Transports



Santé

18 | Services de proximité

Santé Nombre d'établissements	Distance			
	5 min à pied	10 min à pied	5 min en voiture	10 min en voiture
Médecine générale	0	0	1	> 20
Pharmacies	0	0	1	13
Hôpitaux et cliniques	0	0	0	0
Commerces Nombre d'établissements	Distance			
	5 min à pied	10 min à pied	5 min en voiture	10 min en voiture
Boucheries	1	1	1	6
Supermarchés	0	0	0	4
Banques	0	0	1	18
Épiceries	0	0	1	> 20
Bureaux de poste	0	0	0	3
Boulangeries	0	0	1	> 20
Activités Nombre d'établissements	Distance			
	5 min à pied	10 min à pied	5 min en voiture	10 min en voiture
Restaurants	0	0	1	> 20
Bars	0	0	2	14
Snacks	0	0	0	20
Salles de sport	0	0	0	1
Parcs et squares	0	0	2	8
Cinéma	0	0	0	1

Établissements scolaires

Transports

16 | Établissements scolaires

Écoles primaires		Distance	Temps de trajet	Déplacement
Ecole élémentaire Cassiot 20 chemin du 20 Août 1949, 33090, Canéjan		1043 m	3 min	En voiture
Ecole maternelle Marc Rebeyrol 2 allée de Poggio Mirteto, 33090, Canéjan		1292 m	4 min	En voiture
Ecole maternelle Les Pierrettes Avenue de l'Amasse, 33122, Cestas		1595 m	8 min	En voiture
Ecole élémentaire Les Pierrettes Chemin du moulin de la Moulette, 33122, Cestas		1625 m	7 min	En voiture
Ecole primaire privée Les Graines de Bonheurs 31 rue Thomas Edison, 33090, Canéjan		2005 m	8 min	En voiture
Collèges		Distance	Temps de trajet	Déplacement
Collège Cantelande 1 chemin des Sources, 33122, Cestas		1499 m	4 min	En voiture
Collège privé "Les Graines de Bonheurs" 31 rue Thomas Edison, 33090, Canéjan		2003 m	8 min	En voiture
Collège privé International School 33 47 avenue DE LA POTERIE, 33192, Gradignan		2562 m	6 min	En voiture
Collège François Mitterrand 3 rue André Chénier, 33318, Pessac		4064 m	11 min	En voiture
Collège Alouette 20 avenue Pierre de Coubertin, 33318, Pessac		4704 m	11 min	En voiture
Lycées		Distance	Temps de trajet	Déplacement
Lycée privé International School 33 47 avenue de la poterie, 33192, Gradignan		2563 m	6 min	En voiture
Lycée professionnel Philadelphie de Gerde 3 allée Philadelphie de Gerde, 33318, Pessac		3356 m	9 min	En voiture
Lycée des Graves 238 cours Général-de-Gaulle, 33192, Gradignan		3703 m	10 min	En voiture
Lycée Pape Clément 1 rue Léo Lagrange, 33318, Pessac		5641 m	14 min	En voiture
Ecole technique privée Saint François Xavier 181 rue ST F XAVIER, 33192, Gradignan		6410 m	11 min	En voiture

17 | Transports

Bus		Lignes	Distance	Temps de trajet	Déplacement
Le Courneau 1 Impasse de Calonges, 33010 Canéjan		413	486 m	9 min	A pied
Pas de métros/trams à proximité de cette adresse.					
Pas de trains à proximité de cette adresse.					

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieu dit	Superficie	Nature réelle
Canéjan	B 335	17 rue Pre Meunier	12 106 m ²	Parcelle non bâtie
Superficie de l'emprise concernée par le projet de cession			5 000 m ²	

4.4. Descriptif : il s'agit d'évaluer une emprise à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée B 335 d'une superficie totale de 12 106 m² située en zone d'activités économiques. Cette parcelle est desservie par la rue du Pré Meunier dans le parc d'activités du Courneau qui est entièrement viabilisé avec la présence de l'ensemble des réseaux eaux, électricité, gaz, télécom, assainissement.

La parcelle est plantée avec de nombreux arbres, principalement des chênes. En conséquence, il sera stipulé dans l'acte de vente que cette parcelle devra rester en l'état.

4.5. Surfaces du bâti : sans objet s'agissant de la cession d'une emprise non bâtie.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Liste des titulaires de droit de la parcelle B 0335 (GIRONDE ; CANEJAN)					
Titulaire : personne morale (1)					
Raison sociale	Numéro SIREN	Sigle	Droit	Adresse des titulaires de droit	Identifiant foncier
COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE EAU BOURDE	243301165		P	2 AV DU BARON HAUSSMANN 33610 CESTAS	PBFLKL

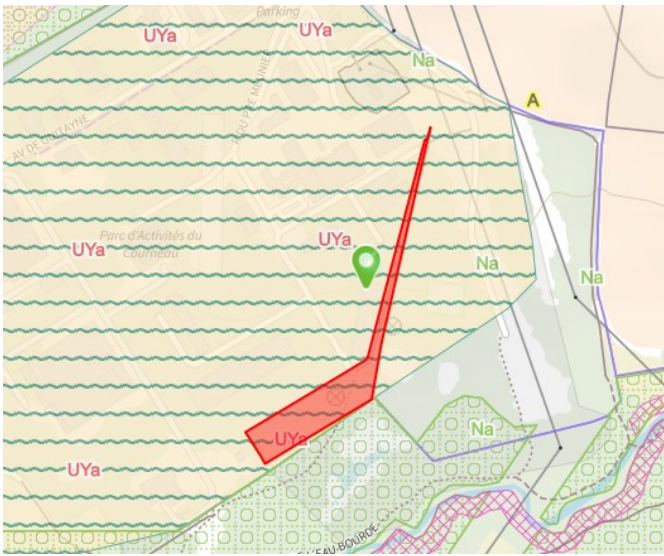
5.2. Conditions d'occupation : la parcelle est estimée libre d'occupation

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles

Dernier règlement opposable aux tiers, date d'approbation	Parcelle couverte par le PLU de la commune de Canéjan approuvé dont la dernière procédure a été approuvée le 11/03/2021
Identification du zonage au POS/PLU et le cas échéant du sous-secteur	Zone UYa
Servitudes publiques et/ou privées grevant le bien	Sans objet
Présence ou non de ZAC (zone d'aménagement concerté), ZAD (zone d'aménagement différé), PPRI (plan de prévention des risques d'inondations), PPRT (plan de prévention des risques technologiques) réseaux et voiries	Sans objet

6.2.Date de référence et règles applicables :

Extrait du plan de zonage	Dispositions applicables à la zone UY
	CARACTERE DE LA ZONE UY Il s'agit d'une zone dans laquelle les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions. Elle englobe les zones d'activités existant sur la commune, c'est-à-dire : d'une part, la zone Actipolis, le Parc d'activité du Courmeau et le site de SOLECTRON au Sud de l'autoroute A 63 et, d'autre part, les anciennes ZAC d'activité du Poujeau Pendu et de Pessac-Canéjan au Nord de l'autoroute. Afin de tenir compte des caractéristiques des sites et de vocations spécifiques, deux secteurs ont, en outre, été créés : - Le secteur UYa, regroupant le Parc d'activité du Courmeau et le site de SOLECTRON, afin de protéger l'environnement paysager du site. - Le secteur UYh, à proximité des Étangs de la Briqueterie, destiné plus particulièrement à l'hébergement hôtelier.

Fiche détaillée de la parcelle	
Légende ☒ VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME ☒ Zonage(s) ☐ Parcelle classée N ☐ Parcelle classée Na ☐ Parcelle classée UYa La parcelle est soumise aux dispositions suivantes Traitement environnemental et paysager ☒ Espace boisé classé - espace boisé classé Périmètres d'informations ☒ Zones d'assainissement collectif/non collectif eaux usées/eaux pluviales, schémas de réseaux eau et assainissement, système d'élimination des déchets - zone d'assainissement collectif	☒ SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE ☒ Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz (I1) ☒ SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ☒ SCOT DE LAIRE METROPOLITAINE BORDELAISE

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison directe qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer à savoir des terrains non bâtis de moyenne à grande superficie situés en zone d'activités économiques au sein de la commune de Canéjan.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1.Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

- **Sources** : recherches effectuées sur les applicatifs internes « Estimer un bien », « BNDP » Base nationale de données patrimoniales
- **Critère de recherche** : la recherche porte sur des terrains à bâtir viabilisés de moyenne superficie situés en zone d’activités économiques au sein de la commune de Canéjan et plus précisément au sein du Parc d’Activités du Courneau sur une période récente, et dans un rayon maximum de trois kilomètres du bien à évaluer.

8.1.2.Autres sources externes à la DGFIP : Géofoncier en sélectionnant les ventes DVF.

1) termes de comparaison recensés portant sur des terrains situés en zone d’activités sur la commune de Canéjan :

Ref. enregistrement	Ref. Cadastres	Commune	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m²)	Prix total	Prix/m²	Observations
3304P01 2020P15352	90//B/ 380//390	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	09/11/2020	30 000 m²	1 168 500,00 €	38,95 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société Crédit Mutuel de deux parcelles de terrain à bâtir viabilisée portant le numéro 7 du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P02 2020P05012	B368/375/386	CANEJAN	368 LA SEIGNE DE PEYROTTE	15/05/2020	3 983 m²	171 707,13 €	43,11 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société SB2A de parcelles de terrain à bâtir viabilisée du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P02 2020P07174	B 387	CANEJAN	387 LA SEIGNE DE PEYROTTE	26/06/2020	3 829 m²	165 068,19 €	43,11 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société LES CHENES de parcelles de terrain à bâtir viabilisée portant le numéro 4 du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P02 2020P07949	B 389	CANEJAN	LA SEIGNE DE PEYROTTE	14/08/2020	5 042 m²	217 360,62 €	43,11 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société PERHOU de parcelles de terrain à bâtir viabilisée portant le numéro 6 du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P01 2021P01163	90//B/ 379//388	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	29/12/2020	5 859 m²	252 581,49 €	43,11 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société ARKEA CREDIT BAIL de deux parcelles de terrain à bâtir viabilisée portant le numéro 5 du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P01 2022P10319	90//B/ 384//364/377/ 371	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	15/04/2022	8 569 m²	369 409,59 €	43,11 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la SCI BATIMENT 1 DUCOURNEAU CANEJAN de quatre parcelles de terrain à bâtir viabilisée du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P001 2024P1366	B392/396/397/ 403/404	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	12/07/2024	2 815 m²	140 850,00 €	50,04 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société VILBOUT de cinq parcelles de terrain à bâtir viabilisée du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P01 2024P14149	B395/398/400/ 402	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	12/07/2024	1 453 m²	72 750,00 €	50,07 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société ARCADIA PRODUCTION de quatre parcelles de terrain à bâtir viabilisée du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P001 2024P14176	B399/393/394/ 401	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	12/07/2024	2 466 m²	123 350,00 €	50,02 €	Une parcelle de terrain à bâtir viabilisée. Portant le numéro deux (2) C du lotissement dénommé PA DU COURNEAU II.
							moyenne	44,96 €
							médiane	43,11 €

2) sélection des termes les plus pertinents au regard de la surface du bien à évaluer ID: 033-243301165-20250923-2025_4_14_1-DE

Ref. enregistrement	Ref. Cadastres	Commune	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m ²)	Prix total	Prix/m ²	Observations
3304P02 2020P05012	B368/375/386	CANEJAN	368 LA SEIGNE DE PEYROTTE	15/05/2020	3 983 m ²	171 707,13 €	43,11 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société SB2A de parcelles de terrain à bâtir viabilisée du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P02 2020P07174	B 387	CANEJAN	387 LA SEIGNE DE PEYROTTE	26/06/2020	3 829 m ²	165 068,19 €	43,11 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société LES CHENES de parcelles de terrain à bâtir viabilisée portant le numéro 4 du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P02 2020P07949	B 389	CANEJAN	LA SEIGNE DE PEYROTTE	14/08/2020	5 042 m ²	217 360,62 €	43,11 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société PERHOU de parcelles de terrain à bâtir viabilisée portant le numéro 6 du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P01 2021P01163	90//B/ 379//388	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	29/12/2020	5 859 m ²	252 581,49 €	43,11 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société ARKEA CREDIT BAIL de deux parcelles de terrain à bâtir viabilisée portant le numéro 5 du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P01 2022P10319	90//B/ 384//364/377/ 371	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	15/04/2022	8 569 m ²	369 409,59 €	43,11 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la SCI BATIMENT 1 DUCOURNEAU CANEJAN de quatre parcelles de terrain à bâtir viabilisée du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P001 2024P1366	B392/396/397/ 403/404	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	12/07/2024	2 815 m ²	140 850,00 €	50,04 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société VILBOUT de cinq parcelles de terrain à bâtir viabilisée du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P01 2024P14149	B395/398/400/ 402	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	12/07/2024	1 453 m ²	72 750,00 €	50,07 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société ARCADIA PRODUCTION de quatre parcelles de terrain à bâtir viabilisée du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P001 2024P14176	B399/393/394/ 401	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	12/07/2024	2 466 m ²	123 350,00 €	50,02 €	Une parcelle de terrain à bâtir viabilisée. Portant le numéro deux (2) C du lotissement dénommé PA DU COURNEAU II.
							moyenne	45,71 €
							médiane	43,11 €

3) sélection des termes les plus récents datant de 2024 :

Ref. enregistrement	Ref. Cadastres	Commune	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m ²)	Prix total	Prix/m ²	Observations
3304P001 2024P1366	B392/396/397/ 403/404	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	12/07/2024	2 815 m ²	140 850,00 €	50,04 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société VILBOUT de cinq parcelles de terrain à bâtir viabilisée du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P01 2024P14149	B395/398/400/ 402	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	12/07/2024	1 453 m ²	72 750,00 €	50,07 €	Cession de la CDC Jalle Eau Bourde à la société ARCADIA PRODUCTION de quatre parcelles de terrain à bâtir viabilisée du lotissement dénommé PA du Courneau II
3304P001 2024P14176	B399/393/394/ 401	CANEJAN	171 LA SEIGNE DE PEYROTTE	12/07/2024	2 466 m ²	123 350,00 €	50,02 €	Une parcelle de terrain à bâtir viabilisée. Portant le numéro deux (2) C du lotissement dénommé PA DU COURNEAU II.
							moyenne	50,04 €

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

L'ensemble des termes de comparaison portent sur des terrains situés à proximité immédiate des parcelles à évaluer au sein de la zone d'activités dénommée PA du Courneau II.

Tous ces termes concernent des terrains viabilisés et commercialisés par la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde entre mai 2020 et juillet 2024.

Le prix unitaire médian s'établit à 45 €/m² et le prix moyen est de 43 €/m² étant précisé que le premier terme concerne une unité foncière de très grande superficie dont la valeur est proche de 39 €/m². Si on extourne ce terme, on obtient une moyenne proche de 46 €/m².

Enfin, si on sélectionne les dernières transactions ayant eu lieu en 2024, on obtient une valeur de 50 €/m².

Par conséquent et au regard de ces éléments, il est retenu un prix unitaire de 50 € / m² en référence au prix moyen sur le secteur.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRECIATION

La valeur vénale de cette parcelle est estimée à la somme de 250 000 € déterminée comme suit :

Nature du bien	Superficie totale	Prix unitaire retenu/m ²	Valeur vénale
Parcelle B 335	5 000 m ²	50 €	250 000 €

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à la somme de 250 000 €. Elle est exprimée hors taxe et hors droits. Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 225 000 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis. Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques de
Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde

Par délégation,
L'Évaluatrice du Pôle d'Évaluation Domaniale



Anne Bailly

Inspectrice des Finances Publiques